

**DECISION N°2022-11
MODIFIANT LA
DECISION N° 2022-10 DU 25 FEVRIER 2022
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE LADOM**

La Directrice Générale par intérim de L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM),

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, et notamment son article 4,
Vu les articles L 1803-10 à L 1803-16 du code des transports, section 2 « Agence de l'Outre-mer pour la mobilité »,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2015-1925 du 30 décembre 2015 portant statut de l'Etablissement public administratif dénommé Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM), et notamment son article R. 1803-27,
Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant nomination de la Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM),
Vu l'arrêté du 04 avril 2017 pris en application des articles R.1803-18 à R.1803-19 du code des transports,
Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019,
Vu la procédure interne intitulée « la chaîne de la dépense en service facturier »,
Vu la liste des titulaires des emplois et des suppléants en annexe 1,

Décide :

Article 1 : L'annexe 1 de la présente décision remplace l'annexe 1 de la décision N° 2022-10 du 25 février 2022 portant délégation de signature de la directrice générale par intérim de LADOM.

Article 2 : Tous les autres articles de la décision N° 2022-10 du 25 février 2022 restent inchangés

Article 3 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de LADOM.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

A Paris, le 6 octobre 2022

La Directrice Générale
par Intérim,

Florence SVETECZ

ANNEXE 1

UNITE TERRITORIALE	DIRECTEUR TERRITORIAL	SUPPLEANT(S)
ATLANTIQUE	Mme Huguette GERMAINI	M. Frédéric DAUSSIN (site de Bordeaux) M. Mohamed AHMED
HAUTS DE FRANCE GRAND EST	M. Michel ROSOUX	Mme Sonia BERTONI Mme Aurore BEHAGUE (site de Lille)
AUVERGNE-RHONE-ALPES BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	Mme Raziah LOCATE	Mme Séverine GUILLOT
MEDITERRANEE-OCCITANIE	Mme Pascale AUVRAY	Mme Diana SPENO Mme Christine CAPDEBOSQ (site de Toulouse)
ILE-DE-FRANCE CENTRE-VAL-LOIRE	Mme Marie-France BARBIER	
NORMANDIE	M. Paul ADELE-AMELIE	Mme Marie-Claire MATHIEU
GUADELOUPE SAINT-MARTIN SAINT BARTHELEMY	Mme Kelly GUESDE	Mme Béatrice MONCY
GUYANE	Mme Marilynne RABORD	Mme Florence CORREIA
MARTINIQUE	Mme Linda LACAVALERIE- CHAUVINEAU <i>A compter du 13 octobre 2022</i>	Mme Josette MERCIER (PMFP) M. Ludovic CUTI (ACT-PME)
MAYOTTE	M. Mohamadi MADI CHARIF	Mme Safinati MOIRABOU (ACT/PME) Mme Houdharia BACO BACAR (PMFP)
REUNION	M. Alexandre IMHOFF	Mme Géraldine MEDOR

En cas d'absence du Directeur Territorial / de la Directrice Territoriale, et sans suppléance assurée,
En cas d'absence généralisée au sein de la Direction de l'UT, le mécanisme est le suivant :

- le Responsable du Budget reprend les attributions du Directeur Territorial / de la Directrice Territoriale dans le logiciel comptable ;
- la Directrice Générale par intérim reprend les attributions du Directeur Territorial / de la Directrice Territoriale